

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

| | | | | |
|---|------------|-------|--------|----------------|
| À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé | Date | Heure | Numéro | Département(s) |
| | 28.04.2020 | 17h17 | 20.134 | DFS |
| Annule et remplace | | | | |

| | |
|---|--|
| Auteur(s) : Groupe UDC | Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad |
| Titre : Pour un allègement fiscal pour les indépendants et les entreprises en 2020, en soutien face à la crise du coronavirus | |
| Contenu : Le Grand Conseil demande au Conseil d'État d'étudier la possibilité d'offrir un allègement fiscal aux indépendants et aux entreprises du canton de Neuchâtel, en guise de soutien face aux conséquences financières du coronavirus. Le Conseil d'État en détermine librement les critères. | |
| Développement (obligatoire) : La Suisse connaît sa plus grande crise financière depuis près d'un demi-siècle, conséquence de la terrible pandémie de Covid-19 qui nous frappe aujourd'hui. Le constat est sans appel : nombre d'indépendants et de petites entreprises rencontrent des difficultés et sont directement menacés de faillite à très court terme. Plusieurs solutions de prêts sans intérêts ont été mises en place. Bien que cela soit un premier pas, cela n'est à notre sens pas suffisant, d'une part, parce que plusieurs entreprises et indépendants n'ont pas pu en bénéficier, d'autre part, parce qu'un prêt, même à 0%, doit être remboursé et que, selon l'évolution de la situation, nous ne faisons ainsi que repousser le problème plus loin. Dès lors, nous demandons un soutien concret, direct et conséquent, à savoir un allègement fiscal pour la période 2020, qui soulagerait substantiellement les entreprises et les indépendants, de façon proportionnelle et juste. Les critères d'attribution de cet allègement seraient laissés à l'appréciation du Conseil d'État, mais nous invitons ce dernier à favoriser en priorité absolue les indépendants et les PME. Nos emplois et notre économie tout entière reposent sur toutes ces entreprises, nous ne devons pas les laisser tomber. | |
| Demande d'urgence : OUI | |

| | | |
|--|---|---|
| Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Niels Rosselet-Christ | | |
| Autres signataires (prénom, nom) : | Autres signataires suite (prénom, nom) : | Autres signataires suite (prénom, nom) : |
| Marc Arlettaz | Didier Calame | Thierry Brechbühler |
| Adrien Steudler | Mikaël Dubois | Micaël Haldenwang |
| Arnaud Durini | Christiane Barbey | Sylvia Schulé |
| Grégoire Cario | | |

Position du Conseil d'État :

En lien avec la pandémie et en complément des mesures fédérales, le Conseil d'État a adopté plusieurs mesures de soutien direct et urgent en faveur des indépendants et des entreprises. Il a aussi assoupli certaines dispositions de la taxation et de la perception fiscales. Toute intervention sur le régime fiscal est en revanche inopportune tant que les conséquences durables de la crise n'auront pas pu être déterminées de façon précise. D'autre part, l'impôt réagit automatiquement à la baisse de revenu, de sorte qu'il se réduira, même sans allègement, dans une mesure plus que proportionnelle. Un allègement ne profiterait qu'aux entreprises qui dégageront un bénéfice malgré la crise.